

Que puis-je faire?

Faites partie de la solution

Renseignez-vous davantage sur le pouvoir et la diversité

Il est important de comprendre l'histoire de la discrimination et de connaître les raisons des mauvais traitements que subissent certaines personnes. Regardez quel genre de personnes détiennent le pouvoir et le type de pouvoir qu'elles exercent dans la société. Examinez vos propres valeurs familiales, croyances culturelles et influences religieuses. Pensez aux expressions que vous pouvez utiliser sans même savoir qu'elles peuvent porter préjudice, telles que « je travaille comme un nègre ces temps-ci. » Le terme « nègre » qui se rapporte aux personnes de race noire que l'on contraignait à l'esclavage comporte une connotation négative. Apprenez-en davantage sur la diversité de la société et soutenez cette diversité.

Écoutez

Soyez toujours à l'écoute des gens. Laissez-les vous raconter leur histoire et leurs difficultés. Lisez des articles portant sur des personnes confrontées à des préjugés. Joignez-vous à des groupes de discussion dans Internet qui abordent des sujets tels que l'homophobie, le sexisme, l'âgisme et autres pratiques discriminatoires en « isme ».

Respectez les endroits réservés aux *

Le signe * remplace l'expression « groupes de personnes faisant l'objet de discrimination ». Cela englobe notamment les femmes, les autochtones, les jeunes, les Juifs et beaucoup d'autres groupes et communautés. Si vous ne savez pas si vous êtes le bienvenu, demandez la permission d'assister à la rencontre.

Ne vous laissez pas envahir par un sentiment de culpabilité

Si vous faites partie d'un groupe dominant, ne prenez pas sur vos épaules toute la discrimination subie dans le monde. Vous n'êtes responsable que de vos propres actions, déclarations et croyances. Essayez de

comprendre que ce que vous êtes ne fait pas de vous une « mauvaise personne ». Tout comme les gens qui subissent des préjugés, vous ne pouvez pas changer la plupart des caractéristiques qui vous sont inhérentes, telles que vos origines ethniques. Examinez et acceptez les privilèges que vous avez et servez-vous-en pour améliorer la situation de l'ensemble de la population. En agissant ainsi, vous ferez partie de la solution pouvant mettre fin à la discrimination.

Faites preuve d'humilité

Dans la société actuelle, nous grandissons tous entourés de préjugés. Nous en sommes littéralement imprégnés. Il faut donc déployer des efforts soutenus pour se défaire de ces préjugés. L'humilité est une qualité que l'on retrouve chez les gens qui ont déjà fait un bon bout de chemin et qui se rendent compte que la distance à franchir est encore longue. [3]

N'ayez pas peur de dire ce que vous pensez

Si vous entendez une plaisanterie au sujet des femmes musulmanes qui portent le voile ou des personnes handicapées, réagissez immédiatement. N'attendez pas qu'une personne faisant partie du groupe visé s'oppose à ce qui a été dit. Rappelez-vous que la lutte au racisme ou à l'âgisme est la responsabilité de tous – faites votre part. [4]

[1] Tiré de : Bishop, Anne. *Becoming an Ally: Breaking the Cycles of Oppression*, Halifax, Fernwood Publishing, 1997.

[2] Bourgeault, Ron. *Canada Indians: The South African Connection*. Tiré de *Canadian Dimension*, Janvier 1988, pp.6-10.

Getty, Ian A. L. et Lussier, Antoine S. (Eds.) *As Long As The Sun Shines And Water Flows: A Reader in Canadian Native Studies*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1983.

York, Geoffrey. *The Dispossessed: Life and Death in Native Canada*, London, Vintage, 1990.

[3] Tiré de : Bishop, Anne. *Becoming an Ally: Breaking the Cycles of Oppression*, Halifax, Fernwood Publishing, 1997.

[4] Idem

Ressources communautaires

Ville de Winnipeg

Comité des citoyens pour l'équité986-4167
Ombudsman de la Ville de Winnipeg986-5641
.....ATME 986-7030
Service de police de Winnipeg
Appels non urgents (y compris ATME)986-6222
Agent de la diversité986-6453
Unité de lutte contre les crimes haineux986-6228

Province du Manitoba

Commission des droits
de la personne du Manitoba945-3007
.....ATME 945-3442
Secrétariat des affaires multiculturelles945-5632

Autres ressources communautaires

B'nai Brith Canada -
Ligue des droits de la personne487-9623
Islamic Social Services Association889-7451
Association manitobaine
des droits et libertés947-0213
Manitoba Multicultural
Resources Centre831-6672
Rainbow Resource Centre
Ligne d'assistance et d'information284-5208
Services administratifs474-0212



La présente brochure fait partie d'une série de documents visant à promouvoir la diversité. Ces documents sont produits par le Comité pour la sécurité de Winnipeg en collaboration avec le Service de police de Winnipeg. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner ou écrire au Comité :

Comité pour la **sécurité** de Winnipeg

510, rue Main, Immeuble du Conseil, sous-sol
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9
Téléphone : (204) 986-7924

Arrêtons

la violence
motivée par
la haine et
combattons
les préjugés

« La Ville donnera l'exemple en combattant toutes les formes de discrimination : sexisme, racisme ou homophobie et encouragera l'entière et égale participation de tous les citoyens et citoyennes à toutes les formes de vie sociale, politique, économique et culturelle à Winnipeg »

Tiré de *Plan de la Ville de Winnipeg... Vision 2010*
Adopté par le Conseil municipal
le 23 juin 1993 (Arrêté n° 5915/92)



Définitions

Qu'est-ce que la violence motivée par la haine?

La violence motivée par la haine peut se manifester de diverses façons, notamment par des agressions physiques ou sexuelles, de l'intimidation verbale ou écrite, des insultes, du harcèlement, et des menaces de violence visant des personnes ou des biens.

La violence est souvent engendrée par la haine ressentie envers un groupe pour divers motifs, dont l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, la race, la couleur de la peau, le sexe ou d'autres caractéristiques physiques ou culturelles. Le crime haineux se définit comme un geste extrême qu'une personne ou un groupe pose dans le but d'accroître sa domination ou son pouvoir sur un groupe visé. Les victimes restent marquées par ce crime, qu'elles aient ou non été agressées ou que l'incident soit ou non considéré comme un crime aux yeux de la loi.

Que sont les préjugés?

Les préjugés sont un ensemble de croyances qui oppriment un groupe de personnes et qui reposent sur certaines caractéristiques ou croyances ou sur certains traits que peut avoir le groupe visé.

Qu'est ce que la diversité?

La diversité se définit comme l'acceptation et le respect des différences (culture, orientation sexuelle, capacités, etc.) fondés sur l'hypothèse qu'aucun groupe n'est supérieur à un autre. Ces différences apportent un souffle nouveau et un vent de fraîcheur dans la société.

Quelle est la solution?

Vous pouvez unir vos efforts à ceux d'un groupe marginalisé pour mettre un terme aux formes de discrimination qui vous procurent des privilèges. [1] Par exemple, une personne de race blanche peut travailler à éliminer le racisme ou une personne hétérosexuelle peut travailler à mettre fin à l'hétérosexisme ou à l'homophobie.

La réalité

Nous devons déployer des efforts considérables pour éliminer toute forme de violence, de discrimination et de préjugé dans nos collectivités. La violence motivée par la haine est particulièrement inquiétante parce qu'elle entraîne habituellement des agressions très brutales. Les personnes qui en sont victimes se retrouvent très souvent à l'hôpital.

Les contrevenants blessent leurs victimes afin d'éprouver un sentiment de puissance et ils veulent que leurs victimes se sentent faibles et vulnérables. Ils se déplacent habituellement en groupe, ce qui accroît le risque de blessures graves chez les victimes en cas d'agression.

L'impact de la violence motivée par la haine est considérable. Les gestes posés peuvent terroriser tout un groupe de personnes. Par exemple, les Musulmans se sentent tous visés lorsque des graffitis sont apposés sur les murs d'une mosquée ou d'un centre islamique.

La violence motivée par la haine peut effrayer et diviser une collectivité. Lorsqu'un tireur isolé avait pourchassé et tué quatorze femmes sur un campus universitaire à Montréal, un grand nombre de Canadiennes s'étaient senties vulnérables. Beaucoup d'entre elles avaient craint d'être au nombre des prochaines victimes.

Les victimes sont ciblées en raison de leur appartenance réelle ou présumée à certains groupes. Qu'ils soient ou non directement touchés, tous les membres du groupe visé peuvent devenir craintifs et méfiants. La tension monte tant au sein des groupes menaçants que des groupes menacés, ce qui peut provoquer encore plus de haine et de violence des deux côtés.

La violence motivée par la haine reflète les préjugés et les croyances abusives de la société. Toutefois, même s'ils sont habituellement commis par un petit nombre de personnes, les crimes haineux traduisent en réalité les sentiments et attitudes d'une plus grande partie de la collectivité et de la société envers certains groupes.

Malheureusement, les préjugés existent depuis bien longtemps au Canada si l'on en juge notamment par des incidents tels que le traitement horrible réservé aux peuples autochtones, le refoulement des Juifs qui avaient fui l'Holocauste et l'internement des Canadiens japonais pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il est également troublant de constater que l'Apartheid en Afrique du Sud reproduit le modèle des réserves indiennes du Canada. [2]

Les Canadiens – et les Winnipegois – continuent de lutter contre la discrimination et la violence motivée par la haine. Même en période d'instabilité économique, politique ou culturelle, nous devons unir nos efforts pour combattre cette violence. Les changements qui surviennent peuvent agir comme des catalyseurs positifs ou négatifs. À Winnipeg, nous sommes déterminés à apporter des changements positifs.



Quelles sont les mesures prises pour combattre la violence motivée par la haine?

Cela fait presque 20 ans que la ville de Winnipeg s'efforce, par des mesures concrètes, de combattre le racisme et la discrimination et de promouvoir des relations harmonieuses entre les différents groupes culturels locaux. Le Conseil municipal a créé, en mars 2001, le Comité des citoyens pour l'équité. Le Comité doit, de concert avec le Conseil et l'administration municipale, travailler à l'amélioration des politiques et procédures relatives à l'équité et à la diversité. Le Comité travaille également avec la collectivité pour régler des questions qui concernent la ville de Winnipeg en tant que personne morale.

Depuis avril 1993, l'Unité de lutte contre les crimes haineux du Service de police de Winnipeg est chargée d'enquêter sur les délits commis envers certaines personnes en raison de leur race, leur origine ethnique ou leur orientation sexuelle. L'Unité recueille également, au niveau local, des renseignements sur les personnes ou les groupes susceptibles de commettre des crimes haineux et elle favorise un partenariat entre la police et les groupes communautaires.

La Commission des droits de la personne du Manitoba enquête lorsqu'il y a des plaintes de discrimination fondées sur l'âge, l'origine ancestrale, (y compris la couleur ou la race perçue), un handicap, la situation économique, l'origine ou les antécédents ethniques, l'identité sexuelle, la situation de famille, la nationalité, les croyances ou activités politiques, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle.

Le Code criminel canadien protège contre la propagande haineuse tous les groupes identifiables par leur couleur, leur race, leur religion ou leur origine ethnique. Le Code interdit plus particulièrement l'incitation publique à la haine, qu'elle soit faite verbalement, par écrit ou par média électronique, ou au moyen de gestes, de signes ou d'autres représentations visuelles. Les actes de violence motivés par la haine et dirigés contre des personnes ou des biens sont assujettis aux mêmes dispositions que les autres crimes violents.